

[Text]

explain all things to all taxpayers. Such bulky publications tend to create confusion and frustration.

For those taxpayers whom we could not reach by direct mail, such as first-time filers, entrants in to the job market and immigrants, publications on specific subjects would be made available through other means.

We would advertise through the mass media that our catalogue of such publications was available on request, giving the titles so that a taxpayer might order free of charge those items that suited his needs. We would also make these publications available in federal public buildings throughout the country.

The research and development problems involved would consist of translating the tax reforms into specific categories of taxpayers affected and developing criteria for computer selection of those categories from the master taxroll. We would have to decide, for example, what was the pertinent information on the taxroll that indicates whether an individual was a working mother, a doctor, a businessman, and so forth, and how we could program to select those that were.

It would then be a straightforward case of developing the information package tailored to each group.

There would be instances where computer selection from the taxroll of a category we wished to communicate with would not be possible. In these instances, printed information would be available for public distribution.

In general, corporations would be amenable to direct mail information in the same fashion as individuals. However, for corporate taxpayers, the major part of our information to the public and our own staff would be presented in the form of a "corporation tax guide". It would be distributed to all corporations and accounting and legal advisers—as well as to our staff. No substantial additional staff requirements are estimated for the district offices for corporation information purposes.

What this program of tailored publications could not achieve would be accomplished through the normal routine of departmental public information programs, which might include advertising, public service announcements of various sorts, and very important,

[Interpretation]

les contribuables. Des publications aussi volumineuses tendent à créer la confusion et la frustration.

Quant aux contribuables que nous ne pourrions atteindre par le courrier direct, tels ceux qui produisent une déclaration d'impôt pour la première fois, les débutants sur le marché du travail et les émigrants, des publications traitant de sujets particuliers seraient mises à leur disposition par d'autres moyens.

Nous annoncerions le catalogue de ces publications par les organes de publicité et l'on pourrait l'obtenir sur simple demande. Le contribuable n'aurait qu'à donner les titres pour se procurer gratuitement les publications qui lui conviennent. Ces publications seraient également disponibles dans les édifices fédéraux à travers tout le pays.

Le problème de la recherche et de la mise au point consisterait à adopter les réformes fiscales aux catégories déterminées de contribuables touchés et à mettre au point des critères, à partir du rôle général, pour une sélection de ces catégories au moyen de l'ordinateur. Il faudrait décider, par exemple, quels sont les renseignements pertinents sur le rôle indiquant si une personne est une mère salariée, un médecin, un homme d'affaires et ainsi de suite, et comment nous pourrions programmer l'ordinateur pour choisir ceux qui ont la qualité recherchée.

Il ne s'agirait alors que de concevoir l'ensemble des renseignements appropriés à chaque groupe.

Dans certains cas, la sélection par ordinateur d'une catégorie de contribuables avec lesquels nous désirons communiquer ne sera pas possible. En pareil cas, les renseignements imprimés seront mis à la disposition du public.

En général, les corporations obtiendront des renseignements par courrier direct de la même façon que les particuliers. Toutefois, pour les contribuables constitués en corporation, la plus grande partie des renseignements destinés au public et à notre propre personnel seront présentés sous la forme d'un guide des impôts des corporations. Ce guide sera distribué à toutes les corporations, aux conseillers en comptabilité et aux conseillers juridiques, aussi bien qu'à notre propre personnel. Nous ne croyons pas qu'il faudra augmenter considérablement le personnel des bureaux de district pour renseigner les corporations.

Ce que ce programme de publications spécialisées ne pourra pas réaliser sera accompli dans le cadre normal des programmes d'information publique du ministère, lesquels pourront comprendre la publicité, des annonces d'utilité publique de divers genres et, ce qui